Burundi : un an de médiations sociales

Jeune Afrique, 14/02/2012PrÃ©vue par les Accords dâ€™Arusha de 2000 entre les parties belligÃ©rantes, lâ€™institution de lâ€™ombudsman (mÃ©diateur de la RÃ©publique) nâ€™a dÃ©marrÃ© ses activitÃ©s quâ€™en novembre 2010. Bilan dâ€™un mÃ©diations.Mohamed Rukara, ombudsman du Burundi, a choisi symboliquement le mois de fÃ©vrier pour souffler la premiÃ¨re bougie de son institution. Elle est chargÃ©e, au terme de la loi, Â«Â de la mÃ©diation entre les administrations et les citoyens, ainsi que du contrÃ´le du bon fonctionnement des entitÃ©s administrativesÂ Â».
"Arriver Ã une paix dÃ©finitive"Lâ€™ombudsman examine Ã©galement les plaintes des citoyens, mÃ¨ne des enquÃªtes sur les fautes de gestion et les violations des droits de lâ€™homme commises par tout organisme investi dâ€™une mission de service public. Il peut aussi, Ã la demande du prÃ©sident de la RÃ©publique, Â«Â participer Ã toute action de conciliation entre lâ€™administration publique, les forces sociales et professionnelles, ou encore, effectuer des missions spÃ©ciales de rapprochement et de rÃ©conciliation avec les forces politiques et sociales, ainsi que des missions particuliÃ¨res relatives aux questions de rÃ©conciliation et de paix au niveau rÃ©gional ou internationalÂ Â».Selon JÃ©rÃ´me Ndiho, porte-parole de lâ€™ombudsman, Â«Â dans le cadre des Accords de paix et de rÃ©conciliation dâ€™Arusha, la crÃ©ation dâ€™un tel organe Â indispensable pour le Burundi. Le but Ã©tait dâ€™arriver Ã une paix dÃ©finitive dans un pays rongÃ© par les rancÅ“urs. Dâ€™ nÃ©cessitÃ© de rÃ©soudre les conflits entre les citoyens et lâ€™administration, ou entre les individus par la mÃ©diation qui con Ã une solution acceptÃ©e par les deux partiesÂ Â». En un an de fonctionnement, le bureau de lâ€™ombudsman a eu Ã traiter plaintes dont 93 ont dÃ©jÃ abouti. Parmi ces plaintes, celles portant sur des conflits fonciers sont majoritaires. Â«Â Force est de constater que les citoyens nâ€™ont plus peur de porter plainte contre lâ€™administration chaque fois quâ€™ils se sentent lÃ souligne JÃ©rÃ´me Ndiho.Â Â MÃ©diationsAu nombre des affaires dont les Burundais ont beaucoup parlÃ©, on trouve celle qui opposait lâ€™administration aux conducteurs de vÃ©los et de motocyclettes. Vu le nombre dâ€™accidents et gÃªnes de la circulation causÃ©s par ces transporteurs des plus dÃ©munis, lâ€™Ã‰tat avait carrÃ©ment interdit lâ€™accÃ¨s au centre-ville Bujumbura aux taxis-motos et taxis-vÃ©los. Une mesure Ã hauts risques sociaux car quelque 1Â 200 familles qui vivaient de ce mode de transport se retrouvaient sans ressources. Dâ€™autre part, les usagers se sentaient pÃ©nalisÃ©s. En plus, la contestation des conducteurs pouvait mener Ã un conflit social. Lâ€™affaire fut portÃ©e devant lâ€™ombudsman, qui rÃ©unit l les concernÃ©s. Au bout de la mÃ©diation, un compromis fut trouvÃ©Â : les taxis-motos et taxis-vÃ©los pouvaient accÃ©der au centre-ville Ã partir de quatre points prÃ©cis en vue de rÃ©duire au maximum les parcours et les risques dâ€™accidents.Lâ€™ affaire, de nature fonciÃ¨re, a opposÃ© les habitants dâ€™un quartier de la capitale Ã la prÃ©sidence de la RÃ©publique. Tout commencÃ© lorsque la prÃ©sidence a jetÃ© son dÃ©volu surÂ Gasenyi, dans le nord de Bujumbura, pour y construire ses bureaux. Cela devait passer par le dÃ©guerpissement des riverains et lâ€™acquisition deÂ 240 hectares, au lieu de 40. Les habitants de Gasenyi, mÃ©contents, notamment Ã cause dâ€™une indemnisation dÃ©risoire, ont alors dÃ©cidÃ© de saisir lâ€™ombudsman. La mÃ©diation entamÃ©e permit de trouver une solution qui arrangeait chacune des parties. La prÃ©sidence sâ€™engageait ainsi Ã non seulement bien indemniser les expropriÃ©s, mais aussi Ã leur trouver des parcelles dans la ville pour la construction de leurs nouveaux logements, avec son aide (en leur fournissant par exemple des tÃ´les).Moyen de pressionLâ€™actuel ombudsman, Mohamed Rukara, un proche du prÃ©sident Pierre Nkurunziza, a Ã©tÃ© Ã©lu pour un mand unique et irrÃ©vocable de six ans. Ne dÃ©pendant dâ€™aucune institution, il adresse des rapports et recommandations au prÃ©sident de la RÃ©publique, au SÃ©nat, Ã lâ€™AssemblÃ©e nationaleâ€¦ En plus de recevoir les plaintes des citoyens, il ef Ã©galement des descentes impromptues sur le terrain afin de se rendre compte des rÃ©alitÃ©s. Ce qui a pour consÃ©quence dâ€™amener certains services publics Ã sâ€™amÃ©liorer et Ã Ã©viter une mauvaise publicitÃ©. Car, sâ€™il ne dÃ©cide pas la RÃ©publique a le pouvoir â€“ et le devoir â€“ de rendre publiques les compromis trouvÃ©s par les parties en conflit lorsquâ€™ sont pas appliquÃ©s. Il dispose, ainsi, dâ€™un redoutable moyen de pression.Tshitenge Lubabu M.K., envoyÃ© spÃ©cial Ã BujumburaÂ Â